

Département de Charente-Maritime

Mairie de Loix

17111 Ile de Ré

Loix, village de pierres et d'eau



Dossier de candidature

Octobre 2017



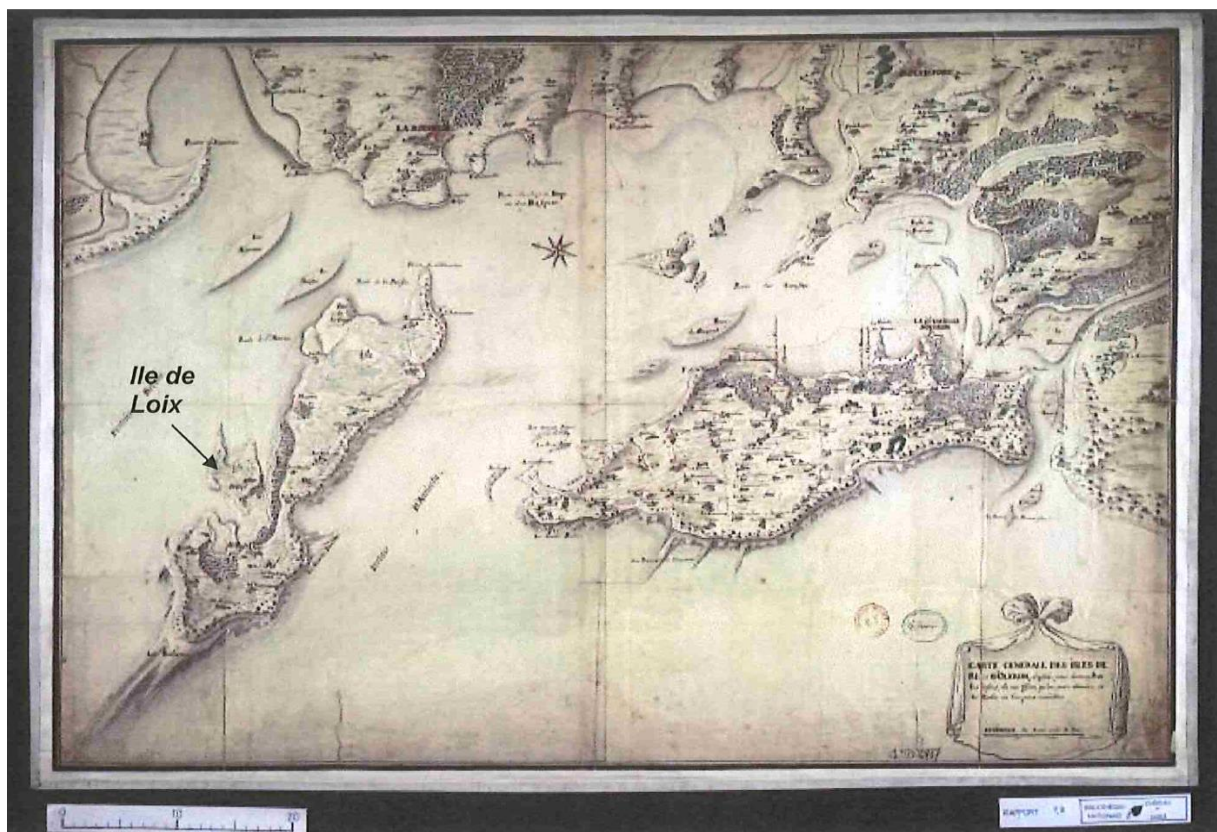
Loix, un village d'eau par essence

La presqu'île de Loix :

L'île de Ré est à l'origine un archipel de trois îles : la plus grande qui forme actuellement le sud de l'île, de Rivedoux à La Couarde, puis au-delà du Martray, le nord composé des villages d'Ars en Ré, Saint-Clément des Baleines et Les Portes en Ré.

Loix a été rattachée au XIXème siècle à l'île de Ré par envasement du bras de mer séparant l'île de Ré et l'île de Loix.

Aujourd'hui, **Loix est une presqu'île dans l'île**, reliée au continent comme disent encore les anciens, par une unique route départementale ; sur cette route, se trouve le pont du Feneau qui enjambe le chenal des Eveillards ; Il marque l'entrée de la presqu'île. Avant la construction du pont du Feneau, un passeur assurait la traversée.



Carte générale des Isles de Ré et d'Oléron – 1675

L'océan pour horizon :

La presqu'île de 670 ha, bordée par le **fier d'Ars** et la **fosse de Loix** classés site RAMSAR, comporte 13km de côtes sableuses et rocheuses. **La mer est donc omniprésente.**

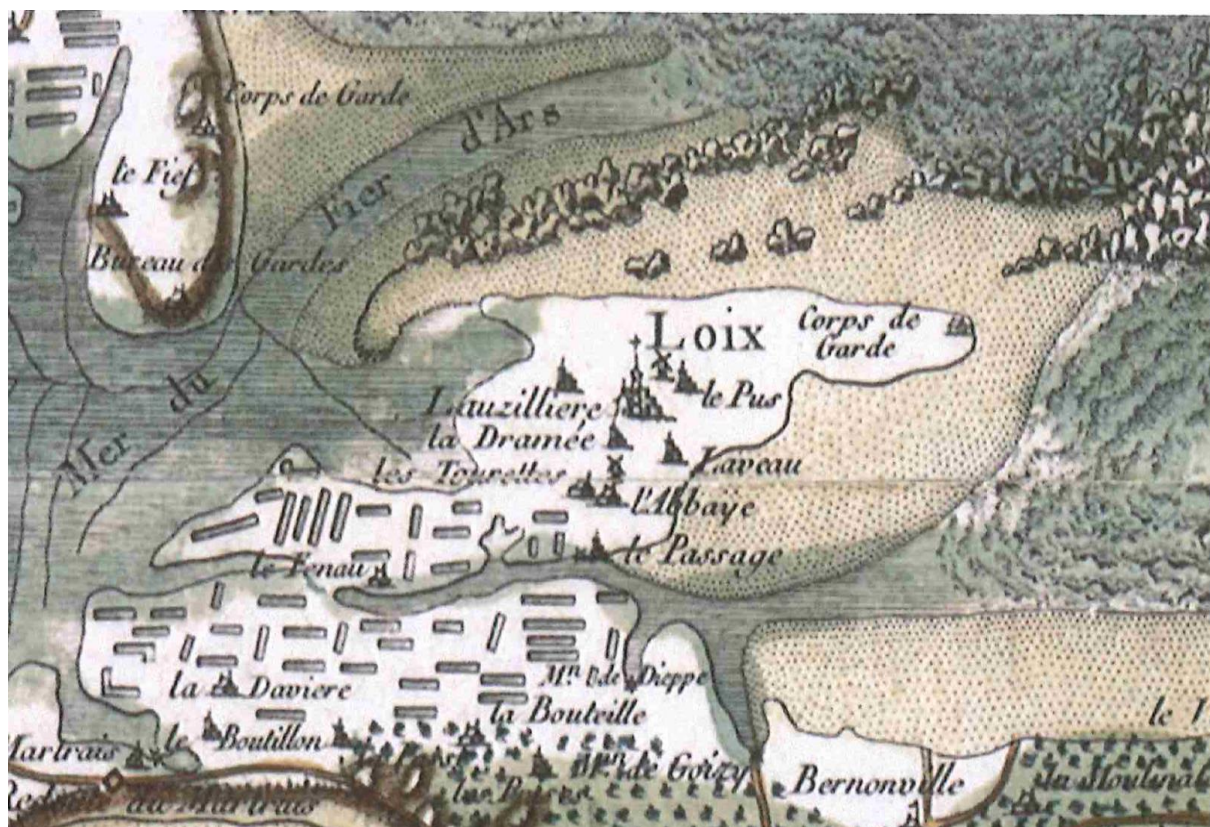


De l'eau douce et de l'eau salée !

De l'île de Loix à la commune de Loix ...

D'après les écrits de Louis-Etienne Arcère et les cartes historiques de Cassini (1756 et 1789) on trouve 4 hameaux qui au fil du temps formeront le village de Loix.

- un premier hameau constitué des lieux dits de la Déramée, du Lavau et du Peux, anciennement nommés La Dramée, Laveau, et le Pus sur la carte de Cassini
- un deuxième hameau situé lieu-dit de l'Oiselière en référence semble-t-il à l'osier qui servait au tissage des paniers notamment
- un troisième localisé autour du port et des lieux dits les Tourettes et l'Abbaye
- et enfin, le lieu-dit le Passage correspondant au port.



Extrait de la carte général de France - Cassini (1768-1772)



Les hameaux anciens : le port et en fond, la ferme des Tourettes.

La présence d'eau douce, condition de la vie :

La situation de ces hameaux est concordante avec la présence d'une **lentille d'eau douce isolée** et propre à la presqu'île que l'on retrouve en sous-sol de tout le village, hors zone de marais. Cette lentille d'eau douce a permis l'aménagement des **puits nécessaires à la vie et à l'agriculture**. Ils étaient positionnés à l'extérieur dans les champs mais également à l'intérieur des propriétés bâties, parfois même à cheval, une partie donnant à l'intérieur de la cuisine et l'autre dans la cours ou le chemin longeant la propriété.



Les loidais ont toujours été très protecteur de cette richesse naturelle. Une association, de l'eau pour tous, a été créée pour veiller sur cette lentille. La Municipalité est également soucieuse de préserver la quantité et de la qualité de cette ressource. Depuis plus de 10 ans, un suivi piézométrique est en place, complété récemment d'analyses de la qualité de l'eau. Loix est également doté d'un schéma directeur d'assainissement de l'eau pluvial (document en pièce jointe). De nombreux articles sont édités régulièrement visant à sensibiliser la population et les professionnels au respect de la lentille (exemple de document ci-joint : brochure l'eau de Loix ; extrait du bulletin municipal 2014).

Les marais :

La culture du sel était pratiquée dès le XIIIème siècle. Elle connut son apogée au milieu du XIXème siècle. Le village de Loix était alors entouré de marais salant. Ces « champs » de sel ont été aménagés au fil du temps en gagnant sur la mer. Ainsi, les levées de terre et les digues avaient pour premiers objectifs l'aménagement de ce vaste réseau hydraulique.

De nos jours, le marais est toujours en activité et bien vivant ; Les bassins servent à la culture du sel, mais aussi à l'ostréiculture. Des marais sont aussi des plans d'eau de loisirs, cultivé comme un jardin ou un potager par les habitants.



Loix, le Feneau

Les zones humides représentent 51 % du territoire de Loix. Le marais est un réservoir pour la biodiversité. Il est concerné par les directives européennes « habitats » et « oiseaux » donnant lieu à des protections au titre de Natura 2000 pour la protection des espèces menacées et/ou remarquables. Le marais est également classé zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Enfin, cet ensemble comme 86 % du territoire de Loix est en site classé.

La mer nourricière :

Les loidais étaient avant tout agriculteurs. La récolte du varech a permis durant tous les siècles passés, en l'absence d'engrais chimiques ou de fumure issue du bétail, et considérant la pauvreté du sol, d'enrichir la terre permettant ainsi une agriculture qualifiée d'intensive. En effet, sur une île et a fortiori sur une presqu'île, l'espace est précieux. Chaque lopin de terre était exploité et optimisé. Sans le sart, l'agriculture et la vigne n'auraient pu prospérer et nourrir une population très dense.

La cueillette, ou la pêche à pied, permettait l'apport en protéines nécessaires aux habitants. On récolte crabes, coquillages et crustacés. Les rétais ont imaginé des outils et des paniers particuliers adaptés à ce type de pêche. Ainsi, on pêche avec une manoque à Loix qu'on appelle aussi une gourbeulle à Ars ! Cette forme de pêche traditionnelle est toujours pratiquée de nos jours.

Autre ressource, le poisson ! En principe, les loidais n'étaient pas des pêcheurs en mer. Le port de Loix accueillait plutôt des bateaux de transport de marchandise et du sel en particulier. Le poisson était capturé grâce aux nombreuses écluses construites sur toute la côte nord de Loix.

Ces ouvrages nécessitent un savoir-faire et un entretien considérable. Grâce à des bénévoles passionnés et à l'Association des écluses à poissons, l'écluse la verdonnais à Loix a été réhabilitée. Une équipe « d'éclusiers » l'entretient et bien sûr y pêche !



Pêche de l'étrille avec manoque et faucillon !



Le port de Loix, le charroi du sel



La récolte du varech



Les activités nautiques :

Aujourd'hui, l'océan est un attrait touristique tant pour la baignade que pour les sports nautiques :

La baignade est bien sûr possible partout. Elle est privilégiée à la plage du Grouin d'autant qu'elle est surveillée en saison.

Un profil de la plage a été établi, identifiant notamment les risques de pollution et les mesures préventives à prendre pour limiter ce risque. Dans le cadre d'une gestion active (information des personnes en cas de contamination), des analyses sont réalisées régulièrement, d'avril à septembre. Depuis plus de 10 ans, **les eaux de la plage du Grouin sont classées excellentes.**



La plage du Grouin

Le Grouin est également le lieu privilégié de **la plaisance**. Une zone organisée réservée à la plaisance de 110 mouillages, gérée par la commune et l'association des plaisanciers du Grouin, a été créée en 2009.

A proximité, on trouve en été l'école de voile qui propose également la location de **paddle et de canoés**. Des sorties en « **Tofinou** » (voiliers) sont aussi proposées.

Le port et ses 51 anneaux est un autre haut lieu de la plaisance. Le port de Loix est propriété du Département qui le gère en partenariat avec l'association des plaisanciers du port.

Un patrimoine bâti et paysager remarquable

Loix est une presqu'île dont le village est centré au cœur des marais et des terres agricoles. Eloigné des axes de communication, Loix a su conserver son authenticité tout en adaptant son bâti à la vie moderne.

Site inscrit, le village ne possède pas de patrimoine monumental ou classé. Cependant, quelques édifices sont emblématiques tels que l'Eglise bien sûr et sa place, le moulin à marées et le port, l'ancien asile Sainte Agnès, l'actuelle salle des fêtes, le Fort du Grouin ou encore les trois moulins.

La valeur architecturale du village correspond :

D'une part à un ensemble harmonieux, construit ou restauré au fil du temps ; le vocabulaire architectural des constructions plus récentes empruntant très largement les éléments caractéristiques du bâti ancien.

D'autre part à des éléments d'architecture particuliers ou/et originaux, des façades (et continuités de façades) significatives d'une rue, d'un quartier, ou encore d'une activité ancienne (agricole par exemple : ancienne grange, salorge..., ou artisanale : ateliers de l'Impasse de l'Industrie...), des murs de clôture, des puits, des cadrans solaires...

L'unité architecturale : le charme du village



Patrimoine bâti lié à l'eau :

L'emblématique moulin à marée et le port :



L'écluse à poissons la Verdonnais



Epi en bois de la Pointe du Grouin (réhabilité en 2010)



La digue nord et les pas :



Pas de La Vette – digue nord

***Pelle du Louzon (autorisations pour sa
réhabilitation en cours de demande)***

Autre patrimoine bâti

L'église Sainte Catherine :



Le fort du Grouin (*réhabilité en 2016*) :



Les moulins :



Volet urbain et paysager

1- Dispositif de protection du patrimoine :

Le plan d'occupation des sols :

La commune de Loix est dotée d'un POS depuis 1975. Ce document a été révisé en 2001 et modifié pour la dernière fois en 2015.

En 2013, suite à décision du Conseil municipal de mettre en compatibilité du POS en la forme d'un PLU, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été arrêté.

Le PADD de Loix comporte en annexe

- l'inventaire du petit patrimoine et éléments d'architecture
- le plan vert inventoriant le patrimoine paysager

La procédure de mise en compatibilité a été interrompue suite à transfert de la compétence à la Communauté de Communes de l'Île de Ré en charge désormais d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI à l'échelle de l'Île de Ré). En l'attente de ce document, le POS de Loix est en vigueur.

L'instruction des autorisations d'urbanisme prennent en compte l'inventaire du petit patrimoine et le plan vert. Les demandes d'autorisation de construire (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables) sont examinées préalablement en commission d'urbanisme auxquelles assiste un représentant du CAUE (Madame Forget pour notre secteur). L'Architecte des Bâtiments de France est saisi pour avis de chaque dossier.

Le classement des sites :

L'ensemble du territoire de Loix est en **site inscrit et classé au titre de la loi Malraux** du 02 mai 1930.

- Par arrêté ministériel du 23 octobre 1979, toute la commune est en site inscrit
- Par décrets ministériels successifs des 24 juin 1987, 26 août 1990 et 22 mars 2000, toute la superficie de Loix, sauf les zones urbanisables sont en site classé.

Le village est également concerné par

- la loi littoral du 3 janvier 1986
- le classement RAMSAR
- Natura 2000, zone de protection sensible (ZPS) depuis 1979, ZNIEFF et ZICO

Zone de préemption du Département :

En dehors de périmètre urbanisable, l'ensemble du village est en zone de préemption du Département au titre des espaces sensibles. Ainsi, le Conservatoire du littoral est propriétaire de plus de 70 ha de marais sur la Commune et le Conseil départemental détient 3 ha de terres agricoles et espaces naturels.

2- Requalifier les espaces publics et les entrées de bourg :

Les espaces publics

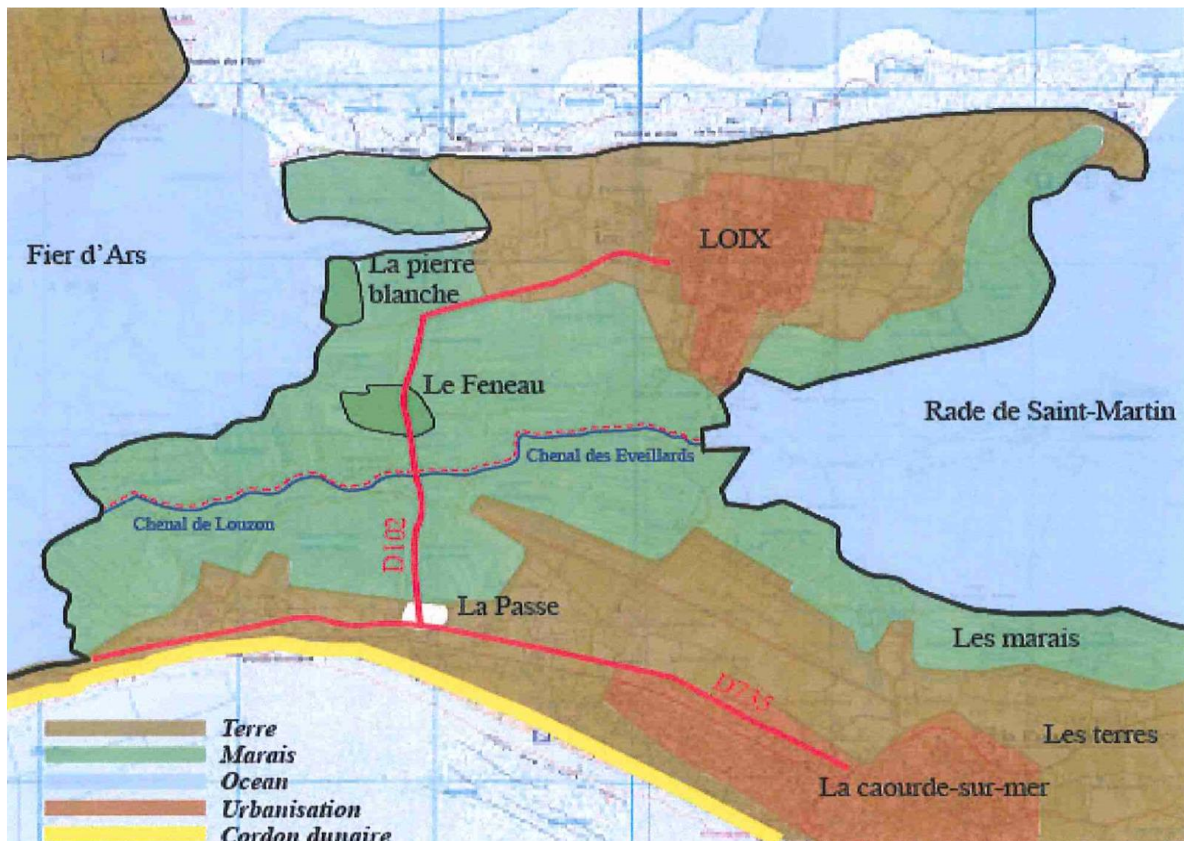
Les places centrales du village, soit la Place de la Mairie et la Place du Marché sont piétonnes toute l'année. Ce **cœur historique et commercial du village** est animé en permanence : les matins au moment des courses et du marché ; les soirs par des parties de pétanque haute en couleurs !

De ce cœur partent quatre voies « principales » qui desservent un maillage serré de **venelles et de quéreux** (placettes dont l'accès est souvent réservé aux riverains. Ces petites rues sont donc quasi piétonnes et sont de ce fait des lieux partagés.



L'arrivée sur Loix :

Loix est desservie par une unique voie, la RD 102. Depuis Ars ou La Couarde, le point de départ obligé est le hameau de La Passe (La Couarde). La Route passe le Feneau, le paysage est très ouvert, traverse le marais puis les champs avant d'atteindre le bourg. Différentes ambiances se succèdent, d'une immersion dans le marais avant d'apercevoir de manière très franche le village en arrière des espaces ouverts des cultures.








Les franges urbaines identifiées et traitées

Les franges urbaines présentent plusieurs caractéristiques différentes. Elles sont constituées de trois types de schémas majeurs ; des constructions en limite franche avec les zones agricoles, des jardins ouverts ou encore des haies horticoles très remarquables dans le paysage.



Figure 17 Matérialisation des franges urbaines
Source : fond de carte IGN

LEGENDE

-  Jardins particuliers à caractère dominant horticole en contraste avec les espaces naturels
-  Haies horticoles ou grands arbres
-  Façades des bâtiments
-  Arrières des bâtiment
-  Cône de vue ouvert sur l'océan

3- Prise en compte du végétal :

Cerné par la nature, le végétal est également très présent dans le village :

- De part les jardins privés
- De part le fleurissement des rues.

Dans l'esprit rural du village, les plantations sont spontanées, à l'initiative des riverains ou de la Communes. Il n'y a pas de parterre ou de suspensions, mais des bandes végétales en limite des maisons et des voies permettant de servir également de réceptacle aux eaux pluviales. Certaines voies et chemins disposent d'un « caniveau central » enherbé.

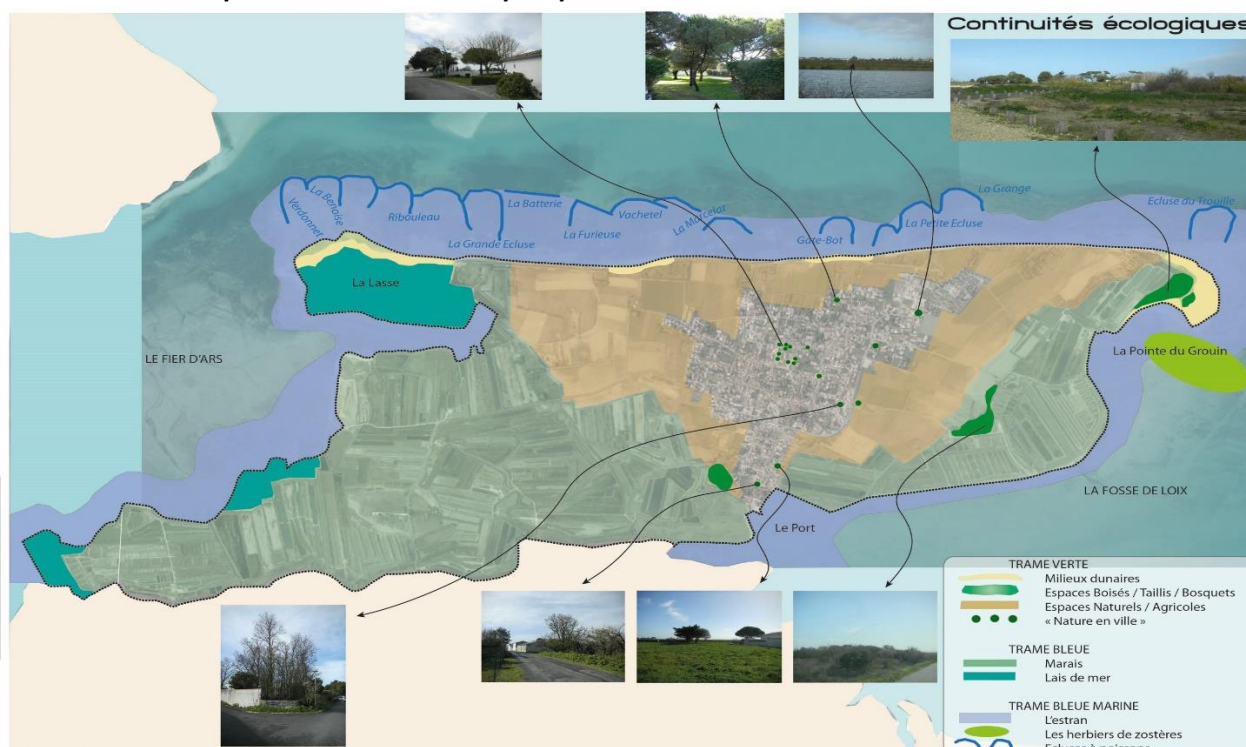
Les essences plantées sont locales et peu gourmandes en eau pour limiter l'arrosage.



A l'entrée du village, tous les ans, une **jachère fleurie** plantée par l'association de chasse agréée avec le soutien de la Mairie accueille les visiteurs.

Enfin, des **guides** grand public sont proposés pour éviter la plantation **d'espèces invasives** telles que le baccharis ; un **plan vert** est mis en place en place pour le suivi végétal au regard de l'urbanisation et du respect de la **continuité écologique** (trame verte, trame bleue).

La Mairie n'utilise plus de désherbants depuis plus de 10 ans



4 a et b- Restauration du patrimoine public et privé :

Patrimoine public :

De 2011 à 2016, la Commune, en partenariat avec la **Fondation du patrimoine**, a restauré la toiture et les façades de **l'Eglise**, y compris les vitraux, pour un montant total TTC de 680 000 €.

L'**ex voto « le don de Dieu »** ci-contre, a été restauré par des loidais passionnés de modélisme.



Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'île de Ré, les **digues et les pas** sont régulièrement entretenus par les brigades bleues. La pelle historique du **Louzon** qui marque l'entrée du chenal des Eveillards par la Fier D'ars fait l'objet d'un dossier de d'autorisation pour sa restauration à l'identique.

Patrimoine privé :



Les façades, ouvertures et pont levés du **fort du Grouin** viennent d'être restaurés par ses nouveaux propriétaires.

Le **moulin à marées** fait l'objet de soins constants notamment pour la consolidation des fondations.

Les façades de **l'ancienne usine à sel** sur le port ont été nettoyées et restaurées dans les règles de l'art en 2015.

A l'occasion de travaux sur les maisons ou dans les rues, la Commune finance la restauration des **puits** qui peuvent être retrouvés soit sur le domaine public, soit à cheval sur le domaine public et privé avec l'accord des propriétaires.



Ci-contre, la fontaine du Peulx

5 a et b- circulation et stationnement :

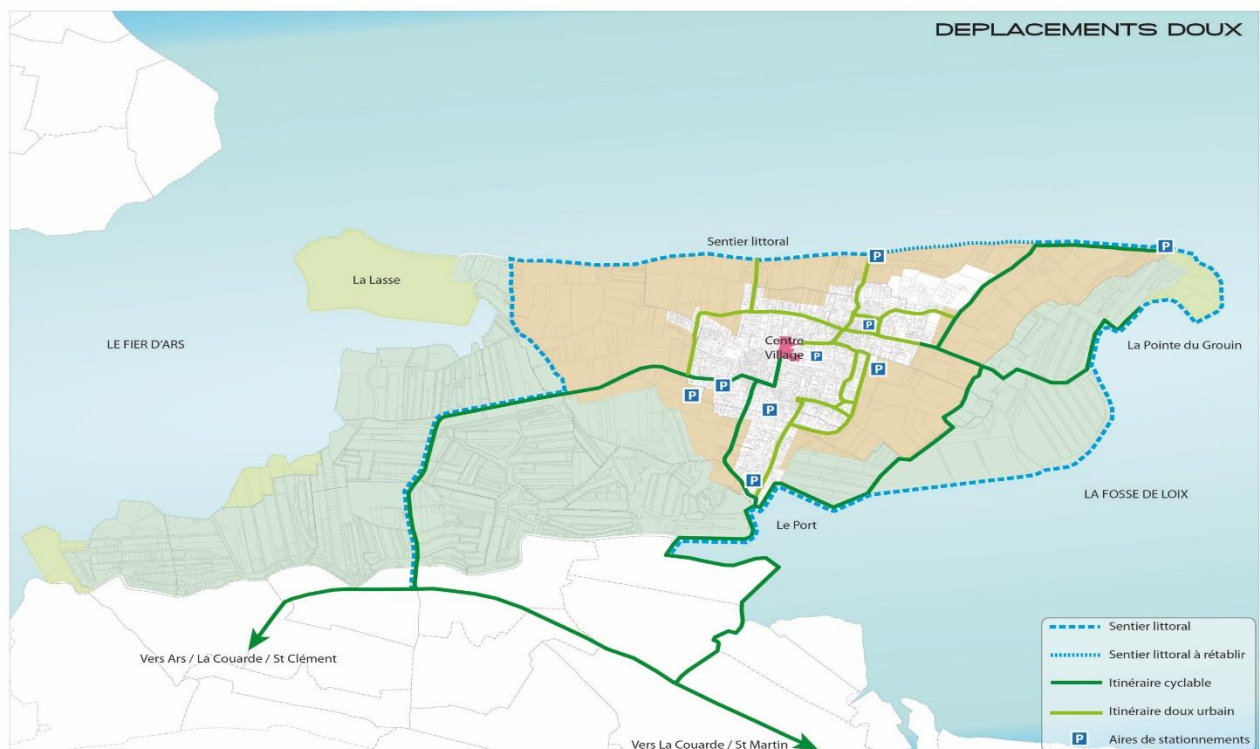
Compte tenu de l'étroitesse des rues, le stationnement interdit est la règle majoritaire. Les permis de construire ne sont délivrés qu'à condition de pouvoir justifier de deux places de stationnement de 25 m² chacune sur la parcelle. Des **parkings gratuits à l'entrée du village** (soit à moins de 300 mètres du centre bourg) permettent de laisser les véhicules et de se promener dans Loix en toute quiétude.

L'été et pendant les vacances scolaires (toutes zones), le centre **village est piétonnier**. Des « **zones rencontres** » limitant la vitesse à 20km/h permettent une cohabitation plus sereine des piétons, des cycles et des véhicules.

Deux pistes cyclables desservent Loix, l'une par le port et l'autre, la piste du sel longe la RD 102 par les marais. Un important maillage de **cheminements piétons /cycles** (liaisons douces) est aménagé depuis 2009 reliant les pistes cyclables et le pôle **d'arrêts des bus** et de la navette électrique au centre village.

Les bus ne pouvant circuler dans le village, la **navette électrique** (arrêt à la demande) sillonne la commune du village artisanal au centre bourg en passant par le port.

A noter que la Commune dispose de deux sanitaires publics, plage du Grouin et place du Marché.



Les projets :

La commune étudie la faisabilité de mise en place d'une borne de rechargement électrique à proximité de l'arrêt des bus et du parking du château d'eau.

En 2018, une nouvelle liaison douce sera aménagée Route du Pertuis, pour rejoindre l'itinéraire cyclable rue de la Genève.

6- Publicité :

La commune étant en site inscrit et classé, les panneaux publicitaires ne sont pas autorisés. Les enseignes commerciales sont soumises à autorisation et avis de l'Architecte des bâtiments de France

Volet commercial

En 2001 et 2002, dans le cadre de la **revitalisation du centre bourg**, la Mairie de Loix a créé 13 locaux commerciaux et une halle couverte dont elle est toujours propriétaire. Ces commerces sont regroupés place du Marché et Place de la Mairie, en cœur de village. Les locaux font l'objet de baux commerciaux spécialisés de façon à maîtriser un éventuel changement d'activité. Par exemple, le boucher ne peut vendre son commerce qu'à un autre boucher sauf accord de la Mairie. L'ensemble de ces commerces est très majoritairement ouvert à l'année et tous les jours y compris les dimanches s'agissant de la boulangerie, de l'épicerie, du tabac presse. Les autres commerces sont ouverts 4 à 5 jours par semaines.

7 – Café ouvert à l'année :

- Bar restaurant La presqu'île, Place du Marché
- Boulangerie salon de thé, traiteur, petite restauration : Place des Délices, Place du Marché

8 – Epicerie ouverte à l'année :

- Spar, rue de l'oiselière
- Chez Fanny, Place du Marché

9- Boulangerie ouverte à l'année :

- Place des Délice, place du Marché
- Spar (dépôt de pain), rue de l'Oiselière

10 – La poste :

- Agence postale (banque, DAB, courrier, téléphonie...) Place du Marché. Ouvert tous les matins, du lundi au samedi.

11- Restaurant ouverts rs, d'avril à septembre :

- Bar restaurant La presqu'île, place du Marché
- Restaurant La Route du Sel, place de la Mairie
- Bar restaurant les Ilates – camping les ilates, Route du Grouin

12- Marché de producteur :

Toutes les communes de l'île de Ré ont un marché. Celui de Loix est ouvert à l'année : sous la halle en hiver et en extérieur place du Marché en saison.



La place du marché et la place de la Mairie jour de marché

Volet animation, accueil et informations touristiques



Depuis 2016, les offices de tourisme de l'île de Ré, autrefois communaux, ont été regroupés en la forme d'une SPL « Destination île de Ré ».

L'établissement est classé en catégorie 1.

Destination île de Ré gère les **10 bureaux d'accueil ouverts à l'année dans les 10 Communes de l'île de Ré.**

Les bureaux d'accueil ont en charge l'accueil et l'information touristique. Les municipalités directement ou via des associations s'occupent des animations des villages.

13 – Offre d'hébergement touristique à Loix :

- Hôtel de charme 3 étoiles « fleur de Ré », Route du Pertuis.
- camping – hôtellerie de plein air, 4 étoiles « Les îlates »

14a – Lieux ouverts à la visite :

- Ecomusée du marais salant, Route de Loix
- Découverte du marais en canoé, bureau d'accueil de Loix
- Visite de l'écluse à poissons La verdonnais, bureau d'accueil de Loix
- Village artisanal de Loix : chèvrerie Georgelet, miellerie l'abeille de Ré, Savonnerie Loix et savons, Atelier de restauration de documents anciens et reliure, vols en ULM avec planète sport et loisirs

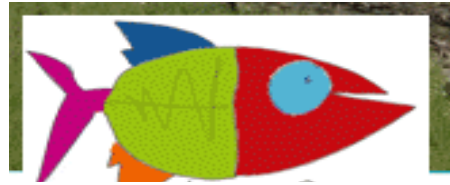
14b – Equipement/activités aquatiques :

- Piscine aquaré à Saint Martin de Ré
- Ecole de voile, paddle, canoé Kayak, plage du Grouin
- Zone réservée à la plaisance de la pointe du Grouin
- Plage surveillée du Grouin



15, 16 et 17- circuits découvertes :

- Visite guidée thématique de Loix par les greeters
Des loidais passionnés et bénévoles font partager, lors d'une visite gratuite, les lieux typiques, les trésors cachés, les habitudes et anecdotes qui émaillent leur village.
- Visite de l'écluse à poissons la Verdonnais
- Visite guidée du village par le bureau d'accueil de Loix
- Visite guidée des marais en paddle ou en canoé
- Visite guidée des marais salants par l'écomusée du marais salant
- Visite libre en vélo : plan des pistes cyclables et cheminements
- Sentiers pédestres et de randonnées balisés (PR 9 de 6 km et PR 15 de 7,5 km)
- Le sentier littoral, le plus sauvage !



- Visite libre : le rando jeu pour Loix et pour l'île de Ré

18- Agenda des manifestations

CF en annexe

19- Point d'accueil et d'informations :

- Site internet : <http://www.iledere.com>
- **Destination île de Ré :**
Courriel : tourisme@iledere.com
Téléphone : +33(0)5 46 09 00 55
- **Mairie de Loix**, place du Marché, ouverture au public du lundi au samedi, de 10h à 13h

- Bureau d'accueil de Loix

Idéalement situé place du marché, au cœur du village, accueille le public toute l'année et vous informe sur les activités et loisirs, les possibilités de logements, la restauration, la vie culturelle... et les nombreuses festivités.

Prestations : accueil multilingues, calendrier des événements, expositions temporaires, ateliers créatifs, boutique...

Services : accès Wifi, billets pour l'Aquarium de La Rochelle, réservation de croisières au départ de Saint-Martin, visites guidées, parmi nos incontournables : balades aquarelles, sorties en canoë, balades contées, chasses au trésor pour les enfants....



Numéro unique : +33 (0)5 46 09 00 55

Langues parlées : Allemand Anglais Espagnol Français Portugais

Labellisé « Tourisme et handicap »

Ouvert tous les jours d'avril à septembre et du lundi au samedi d'octobre à mars.

20- Aire d'accueil des camping-cars :

Les espaces naturels de l'Île de Ré sont protégés et classés par la loi du 2 mai 1930, à ce titre, le stationnement des camping-cars ou tout autre véhicule utilisé comme moyen d'hébergement est strictement réglementé. Il est interdit de 23h à 7h hors aires de services aménagées ou camping.

A Loix, les camping-cars peuvent stationner pour la nuit au camping LES ILATES.

21- Promotion du réseau VPE :

Le village de Loix labellisé se conformera à la convention d'utilisation de la marque. Le logo pourra être mentionné sur les documentations touristiques, site internet... Le label sera mentionné à l'entrée du village.

22- Service mobiles et couverture réseau :

Des antennes relais Bouygue, SFR et Orange sont installées sur le château d'eau de Loix.

Fonction de l'abonnement souscrit, le haut débit est possible. Les professionnels qui le souhaitent pourront disposer de la fibre optique fin 2017. La fibre devrait être accessible pour tous en 2020 au plus tard.

A noter qu'un espace de co-working situé au village artisanal propose une prestation d'échanges en très haut débit.

Un accès internet gratuit est mis à disposition au bureau d'accueil touristique place du marché ainsi qu'au camping les Ilates.

La Mairie projette l'installation d'un poste informatique (à proximité de l'accueil pour aider les personnes qui le souhaiterait) pour permettre à tous les usagers l'accès aux services dématérialisés (comme par exemple service public).

23- Loix, village labellisé citta slow !

<http://www.cittaslow.org>



Loix CittaSlow Un village où il fait bon vivre !

En 2014, la commune de Loix s'est vu attribuer le label « CittaSlow » en reconnaissance de la qualité de vie sur la presqu'île.

Loix fait désormais partie d'un réseau international de 200 villages où il fait bon vivre dans 28 pays et sur les 5 continents. Le mouvement fondé en 1999 en Italie s'appuie sur un manifeste qui prend 70 recommandations et obligations en matière de qualité du cadre de vie.

Les domaines d'application concernent toutes les strates de la vie communale : énergie et environnement, infrastructures, qualité de la vie urbaine, agriculture, artisanat et savoir-faire local, hospitalité et cohésion sociale.